PHARMACIE Jules Verne

ANSM - Mis à jour le : 20/06/2022

Dénomination du médicament

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet
Macrogol 3350

Encadré

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 14 jours.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet ?
3. Comment prendre TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Classe pharmacothérapeutique : LAXATIF OSMOTIQUE - code ATC : A06AD65.

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet appartient à un groupe de médicaments appelés laxatifs osmotiques. Les laxatifs osmotiques sont des médicaments qui permettent de retenir l'eau dans votre intestin.

Ce médicament est indiqué dans le traitement symptomatique de la constipation chez l'adulte.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet ?

Ne prenez jamais TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet :

- Si vous êtes allergique (hypersensible) à la substance active (macrogol 3350) ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.
- Si vous avez une maladie de l'intestin (et plus particulièrement du côlon).
- Si vous avez une perforation ou si vous risquez de faire une perforation au niveau de votre intestin.
- Si vous avez des douleurs au niveau de votre ventre.
- Si vous souffrez d'une maladie héréditaire appelée phénylcétonurie parce que TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet contient de l'aspartam. (voir également "Informations importantes concernant certains composants de TRANSIPEG 2.95 g, poudre pour solution buvable en sachet ").

En cas de doute, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant de prendre TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet.

Si vous utilisez ce médicament pour la première fois et vous n'obtenez pas d'amélioration au bout de 2 semaines de traitement, demandez conseil à votre médecin.

Si vous présentez des effets indésirables tels qu'un gonflement, un essoufflement, une sensation de fatigue, une déshydratation (avec des symptômes tels qu'une sensation de soif augmentée, une sécheresse de la bouche et une faiblesse) ou des problèmes cardiaques, vous devez arrêter de prendre TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet et contacter immédiatement votre médecin.

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet et constipation :

Constipation occasionnelle : elle peut être liée à une modification récente du mode de vie (par exemple voyage). TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet peut être une aide en traitement court. Vous devez consulter votre médecin pour toute constipation récente qui n'est pas due à un changement du mode de vie ou pour toute constipation accompagnée de douleurs, de fièvre ou de gonflement du ventre.

Constipation chronique (constipation de longue durée) : Elle peut être liée à deux causes :

- Soit vous souffrez d'une maladie de l'intestin. Votre médecin vous prescrira alors un traitement spécifique à cette situation ;

- Soit vous avez un déséquilibre dans votre intestin lié à vos habitudes alimentaires et votre mode de vie.

Le traitement de votre constipation devra être accompagné par les recommandations suivantes sur vos habitudes alimentaires et votre mode de vie ;

- une augmentation des fibres végétales (légumes verts, crudités, pain complet, fruits) dans votre alimentation ;
- une augmentation de la consommation d'eau et de jus de fruits ;
- une augmentation des activités physiques (sport, marche,) ;
- une rééducation du réflexe de défécation ;
- parfois, l'ajout de son à votre alimentation.

Il est important de consulter un médecin en l'absence d'amélioration.

Enfants et adolescents

Sans objet.

Autres médicaments et TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet

Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

Certains médicaments, par exemple les antiépileptiques, peuvent ne pas être aussi efficaces en cas d'utilisation avec TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet.

L'ajout de TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet à des épaississants alimentaires à base d'amidon, peut chez les personnes avec des problèmes de déglutition augmenter le risque d'aspiration (passage de substances ingérées oralement dans les voies respiratoires).

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet avec des aliments, boissons et de l'alcool

Sans objet.

Grossesse, allaitement et fertilité

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Grossesse

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet peut être utilisé pendant la grossesse uniquement sur les conseils de votre médecin.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de le poursuivre.

Allaitement

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet peut être utilisé au cours de l'allaitement.

Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre tout médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Sans objet.

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet contient de l'aspartam, du saccharose, du sodium et du potassium.

Ce médicament contient 3.75 mg d'aspartam par sachet. L'aspartam contient une source de phénylalanine. Peut être dangereux pour les personnes atteintes de phénylcétonurie (PCU), une maladie génétique rare caractérisée par l'accumulation de phénylalanine ne pouvant être éliminée correctement.

Ce médicament contient du saccharose. Si votre médecin vous a informé(e) que vous avez une intolérance à certains sucres, contactez votre médecin avant de prendre ce médicament.

Ce médicament contient 145 mg de sodium (composant principal du sel de cuisine/table) par sachet. Cela équivaut à 7,25% de l'apport alimentaire quotidien maximal recommandé de sodium pour un adulte. Parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien si vous avez besoin de TRANSIPEG quotidiennement pendant une période prolongée, surtout si vous devez suivre un régime à faible teneur en sel (sodium).

Deux sachets de ce médicament contiennent 1 mmol (40 mg) de potassium. A prendre en compte chez les patients insuffisants rénaux ou chez les patients contrôlant leur apport alimentaire en potassium.

3. COMMENT PRENDRE TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet ?

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet doit être uniquement pris sur une courte période.

L'effet de TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet se manifeste dans les 24 à 48h après la prise.

Posologie :

Respectez toujours la posologie indiquée par votre médecin. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

La dose recommandée est de 1 à 4 sachets par jour à prendre en une seule fois, de préférence le matin.

La posologie moyenne est de 2 sachets par jour.

Méthode d'administration :

TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet est utilisé par voie orale. Chaque sachet doit être dissous dans 50 ml d'eau (soit un demi-verre d'eau, de préférence non gazeuse). Une fois le sachet dissous, prenez ce médicament rapidement.

Si vous avez l'impression que l'effet de TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet est trop fort ou trop faible, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous avez pris plus de TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet que vous n'auriez dû

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien (voir également la Rubrique « 4. Quels sont les effets indésirables éventuels ? »).

Si vous oubliez de prendre TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose simple que vous avez oublié de prendre.

Si vous arrêtez de prendre TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin, à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- De très rares cas de réactions anaphylactiques (réaction allergique grave provoquant des difficultés à respirer, des gonflements) et allergiques à type d'urticaire (apparition de plaques rouges), éruption cutanée, prurit (démangeaisons) ou ?dème (gonflement), ont été rapportés. Si ces réactions apparaissent, arrêtez immédiatement le traitement et demandez conseil à votre médecin.
- Des douleurs abdominales et des ballonnements ont également été rapportés fréquemment, en particulier chez les sujets souffrant de troubles intestinaux.
- L'apparition de diarrhées d'intensité légère, ou de selles liquides est un effet indésirable fréquent, en particulier en cas de dose trop élevée. Ces effets disparaissent généralement en 24 à 48 heures après l'arrêt du traitement. Le traitement peut ensuite être repris à une dose inférieure.

Le déséquilibre hydrique ou électrolytique (faibles taux de potassium, faibles taux de sodium) est un effet indésirable de fréquence indéterminée (fréquence ne pouvant être estimée à partir des données disponibles).

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : www.signalement-sante.gouv.fr

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet ?

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur la boîte après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Pas de précautions particulières de conservation.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Ce que contient TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet

- La substance active est :

Macrogol 3350 (2, 95 g par sachet)

- Les autres composants sont :

Le chlorure de sodium, le sulfate de sodium anhydre (E514), le chlorure de potassium (E508), le bicarbonate de sodium (E500), l'aspartam (E951), l'acésulfame de potassium, l'arôme citron

L'arôme citron contient : maltodextrine, saccharose, goût citron, gomme arabique (E414), lécithine (E322) et dioxyde de silicium (E551).

Qu'est-ce que TRANSIPEG 2,95 g, poudre pour solution buvable en sachet et contenu de l'emballage extérieur

TRANSIPEG 2,95 g se présente sous forme de poudre de couleur blanche à blanchâtre à dissoudre dans de l'eau. Ce médicament est conditionné dans des boîtes contenant 30, 200 et 400 sachets.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA S.P.A.
VIA MATTEO CIVITALI, 1
20148 MILAN
ITALIE

Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES BOUCHARA-RECORDATI
IMMEUBLE LE WILSON
70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
92800 PUTEAUX

Fabricant

LABORATOIRES M.RICHARD
RUE DU PROGRES - Z.I DES REYS DE SAULCE
26270 SAULCE-SUR-RHONE

OU

LAMP S PROSPERO S.p.A
VIA DELLA PACE, 25/A
SAN PROSPERO (MO)

ITALIE

OU

SIGMAR ITALIA S.P.A.
VIA SOMBRENO, 11,
24011 ALME (BG),
ITALIE

Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen

Ce médicament est autorisé dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen sous les noms suivants : Conformément à la réglementation en vigueur.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

Autres

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).